

Note #2 du sous-GT Mécanisme de capacité à destination de RTE & DGEC

29 novembre 2024

La Plateforme Verte est une association professionnelle dédiée à la transition énergétique, dont l'objectif est de rassembler divers acteurs pour mener des actions concrètes permettant l'accélération des projets au service de la transition énergétique. Le groupe de travail de La Plateforme Verte consacré au stockage (le "GT Stockage") réunit 293 personnes représentant 122 entreprises de la filière du stockage en France, incluant notamment des développeurs de projets, des investisseurs, des fournisseurs de solutions, des consultants et des agrégateurs.

1. Format de l'enchère du mécanisme de capacité

Dans le cadre de la concertation en cours sur le design du nouveau mécanisme de capacité et à la suite du GT n°10 du 6 juin 2024, RTE a publié une note interrogeant les acteurs de marché sur différentes options pour le format des enchères. LPV a répondu à cette note en indiquant sa préférence pour l'option permettant de réserver une partie du volume pour les flexibilités.

RTE a présenté les résultats de la concertation sur ce point lors du GT n°11 du 17 juillet 2024 : une courte majorité pour l'option favorisant la réservation de volume pour les flexibilités lors de l'enchère PL-1, sans consensus général. Par cette note, LPV réaffirme l'intérêt de réserver une partie des volumes aux flexibilités pour favoriser le déploiement de projets de stockage et atteindre des niveaux de stockage installés compatibles avec les objectifs de sécurité d'approvisionnement et de flexibilité du système électrique, estimés à 10 GW à horizon 2030 [dans une note publiée précédemment par La Plateforme Verte](#).

Par ailleurs, réserver un volume pour les flexibilités uniquement pour l'enchère PL-1 n'est pas compatible avec les temps de développement et les besoins de financement de la majorité des projets de stockage. Une grande majorité des capacités de stockage par batteries en cours de développement ou en construction sont connectés au réseau de transport d'électricité. Pour ces projets, un délai de 18 mois en moyenne est nécessaire entre la décision d'investissement (commande des batteries et des équipements du poste haute tension) et la date de mise en service de l'installation. Il est ainsi nécessaire que les contraintes temporelles des projets de stockage connectés au réseau de transport soient prises en compte dans la définition de la nouvelle réglementation du mécanisme de capacité. **Le GT stockage de La Plateforme Verte encourage fortement la DGEC et RTE à réserver un volume pour les flexibilités lors de l'enchère PL-4 et PL-1.**

Enfin, **le GT stockage de La Plateforme Verte estime qu'il faut envisager un clearing disjoint pour le volume de flexibilité.** Le volume de flexibilité lauréat peut être supérieur au volume réservé initialement dans la mesure où la flexibilité est compétitive dans l'enveloppe market wide. Ainsi en cas de clearing disjoint le prix de clearing pour les flexibilités sera mécaniquement supérieur ou égal au prix de l'enchère "market wide" ce qui permettra d'encourager le développement des flexibilités en ligne avec les objectifs nationaux avec des niveaux de prix reflétant ce besoin.

2. Durées des contrats pluriannuels

Le tableau ci-dessous présente le fonctionnement des mécanismes de capacité d'autres pays européens pour des nouveaux projets de stockage éligibles à des contrats pluriannuels.

	Nombre d'années entre l'enchère et la livraison	Durée des contrats pour les nouveaux actifs de stockage	Volume de stockage lauréat du mécanisme de capacité entre 2021 et 2023	Prix de la dernière enchère du mécanisme de capacité
Grande Bretagne	4	15 ans	3,4 GW	53 k€ /MW /an
Belgique	4	15 ans	550 MW	32 k€ /MW /an
Pologne	5	17 ans	1, 7 GW	56 k€ /MW /an
Italie	4	15 ans	2 GW	49 k€/MW/an

Cette analyse montre que les pays Européens ayant adopté des mécanismes de capacité offrent des contrats de minimum 15 ans pour les nouveaux projets de stockage. A noter que le mécanisme polonais permet de rajouter 2 ans à ces 15 ans pour les projets de stockage puisque la technologie remplit le critère de faible émission de CO2 et émet moins de 45 kg de CO2/MWh ce qui permet d'obtenir une durée de contrat à prix garanti de 17 ans. Ces durées longues de contrats sont cruciales pour le financement des projets de stockage dont les revenus sont fortement exposés aux risques de marché.

Les volumes de stockage lauréats de ces enchères montrent bien que le stockage est compétitif et les prix sécurisés ont montré pouvoir permettre de financer les projets réduisant leur exposition au risque des marchés. **Le GT stockage de La Plateforme Verte recommande donc à RTE et à la DGEC de proposer des contrats pluriannuels pour les projets de stockage d'une durée de 15 ans.**

L'enchère en Grande Bretagne permet par ailleurs de cumuler pour un même projet des contrats de PL-4 et des contrats PL-1 pour des années de livraison distinctes, ce qui permet à un projet de stockage d'accroître ses revenus dans le cas où il est installé dans un délai inférieur à 4 ans grâce aux enchères PL-1 et de manière similaire à l'échéance du contrat de 15 ans (les actifs de stockage peuvent avoir des durées de vie dépassant les 20 ans et peuvent être remplacés). **Le GT stockage de La Plateforme Verte recommande à la réglementation de permettre le cumul sur des périodes disjointes pour un même projet à des enchères PL-1 et PL-4.**

3. Critères d'éligibilité pour les contrats pluriannuels

RTE a indiqué lors du GT #11 du 17 juillet 2024 plusieurs critères d'éligibilité pour l'accès des installations aux contrats pluriannuels du mécanisme de capacité:

1. Respect d'un seuil d'émission de CO2
2. Non cumul avec un autre mécanisme de soutien
3. Être une nouvelle capacité ou augmentation de puissance d'au moins 20%
4. Faire l'objet d'un investissement dépassant un seuil à définir

Le GT stockage de LPV est d'accord avec RTE pour les deux premiers critères suggérés pour l'éligibilité aux contrats pluriannuels.

La Plateforme Verte suggère de définir une nouvelle capacité comme un projet n'ayant pas été mise en service à la date de la soumission de l'offre à l'appel d'offre de capacité. La Plateforme Verte suggère que pour les premières enchères prévues pour 2026 ce critère soit légèrement amendé pour que tout actif ayant été mis en service dans les 12 derniers mois précédents l'enchère puisse être éligible, ceci afin de ne pas retarder les projets de stockage en développement.

Pour ce qui est du seuil d'investissement, la Plateforme Vert porte à l'attention de RTE et de la DGEC que le montant de l'investissement des projets de stockage a été très variable dans le passé et est très incertain à l'avenir. Fixer un seuil élevé (en se basant par exemple sur les CAPEX actuels des projets de stockage) présente donc un risque pour les projets qui pourraient par exemple être lauréats en 2026 pour construction en 2030. **Le GT stockage de La Plateforme Verte recommande donc de fixer des seuils bien plus bas que les CAPEX actuels.**